Samedi, 2 juin 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 77.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 1er JUIN 1849.

L'Assemblée nationale législative vient d'arborer les couleurs orléanistes : elle a choisi pour président le citoyen Dupin aîné.

L'extrait que nous allons donner de la nouvelle déclaration des principes des *Amis de la Constitution* est de nature à satisfaire les esprits les plus avancés en matière de réforme sociale. Le dernier document publié par la même société manifestait son dévouement à la Constitution républicaine et aux principes de cette Constitution qui sont, en ce moment, le plus cruellement outragés par la politique du 10 décembre, ceux qui se rapportent aux devoirs de la République envers les nations opprimées. L'association poussait ce cri solennel : *la Patrie est en danger*. Aujourd'hui les *Amis de la Constitution* se prononcent catégoriquement sur les principes de politique intérieure qui peuvent seuls assurer la force et le triomphe de nos armes en cas de guerre, et nous donner cette foi en nous-mêmes qui inspire et détermine la politique d'intervention.

Il ne reste plus qu'à s'expliquer sur les institutions actuellement existantes, dont ces réformes supposent le complet remaniement, sinon la destruction; par exemple, la Banque de France, les offices judiciaires, le jeu sur les fonds publics, les spéculations d'accaparement et d'agiotage. On s'entendrait, en définitive, nous l'espérons, sur le dernier mot de toutes ces réformes, quoi qu'il soit difficile à prononcer. Au fond, il n'y a donc plus de distance entre les *Amis de la Constitution* et le gros de l'armée qui marche à la défense de la République et pousse à son progrès.

Pourquoi donc hésitons-nous encore à rectifier ce que nous avons dit l'autre jour, savoir que la mission de la société des *Amis de la Constituiion* nous paraissait accomplie? Nous l'avouerons sans ménagement ; car nous n'avons, malgré tout, que de l'estime pour les personnes, dont la conduite politique, depuis la la révolution de Février, nous paraît justifier des défiances et des répulsions invincibles.

Il se trouve, au bas du manifeste des *Amis de la Constitution*, certains noms qui sont un témoignage vivant de toutes les erreurs systématiques, de toutes les fautes auxquelles il faut attribuer sinon la perte totale de la révolution de Février, au moins la crise terrible où elle se débat depuis les journées de juin.

Le citoyen Degousée a été l'instigateur de toutes les mesures violentes : état de siége, suppression des journaux, transportation sans jugement, arrestations préventives, etc., etc. Pis que cela, il a pris parti constamment, avant les journées de juin, contre la faction du Gouvernement provisoire qui voulait faire marcher la Révolution. Il ne s'est pas opposé à la dissolution violente des ateliers natiouaux ; il a voté pour le droit à l'assistance, contre le droit au travail. Enfin, il a fait partie de cette déplorable réunion dite de la rue de Poitiers.

Or, tout cela n'est pas de la politique républicaine ; c'est de la politique anti-républicaine. Tout cela n'est pas du socialisme; c'est exactement le contre-pied du Socialisme.

Les mêmes torts existent, et avec une gravité plus grande, du côté du citoyen Buchez, le fondateur, l'organisateur, et jusqu'ici le personnage éminent et dominant de la *Société des Amis de la Constitution*. C'est avec douleur que nous engageons ici la personne d'un serviteur fidèle et dévoué de la Révolution, d'un homme qui est sur la brèche depuis trente ans, qui a fait non seulement des travaux considérables, mais des œuvres méritoires, qui enfin a été l'un des premiers promoteurs du Socialisme. Mais on doit la vérité à de pareils hommes, lorsque leur influence s'est exercée à contre-sens. Et c'est précisément parce que le citoyen Buchez a été placé, dès le début de la Révolution, de manière à servir puissamment le Socialisme, et qu'au lieu de le servir il l'a desservi, c'est précisément pour ce motif qu'il est, il faut bien que nous ayons la force de le lui dire, un obstacle sérieux à la fusion, obstacle d'autant plus sérieux qu'il ne tient pas à son caractère, mais à son système.

Buchez est, en effet, la personnification d'un système, du système socialiste le plus intolérant à l'égard de tous les autres, et le plus mal posé sur les deux questions épineuses de la révolution de 1848 : le droit au travail et les rapports de la République avec l'établissement ecclésiastique du catholicisme.

C'est l'influence de Buchez qui a prédominé dans la formation du Comité du travail, et qui a réduit toute son action à ce misérable crédit de trois millions de francs pour les associations de travailleurs, crédit insuffisant, mal distribué et appliqué à un système d'association qui est vraiment la caricature de l'organisation du travail, comme il faut l'entendre en République.

Enfin, et c'est là le point capital, l'influence de Buchez, sur Bastide et sur d'autres membres, soit du gouvernement provisoire, soit de la commission exécutive, a compromis la République dans cette funeste alliance avec le catholicisme et avec le pape qui nous vaut aujourd'hui toutes les hontes, toutes les misères et tous les embarras de la question italienne. Si la Révolution a fait fausse route par un côté, c'est surtout par celui-là.

Tout partisans que nous soyons de la conciliation, quant aux personnes, nous ne pouvons pas admettre l'indifférence sur ce point, lorsqu'il s'agit des chefs mêmes d'une association ou d'un parti. Dans les rangs des Amis de la Constitution et de la République démocratique et sociale, les citoyens Buchez, Degousée et autres, seront toujours accueillis; mais, à l'heure qu'il est, ils ne présentent, pour être admis comme têtes de colonnes, que des qualités négatives. S'ils le comprenaient d'eux-mêmes, la fusion serait sans doute beaucoup plus avancée!

Voici ce que nous lisons dans le manifeste des Amis de la Constitution dont nous venons de parler :

Un espoir nous a toujours soutenu, c'est que l'utilité de notre œuvre serait toujours comprise, le jour où toutes les opinions républicaines sentiraient le besoin de se réunir sous le même drapeau pour combattre en France et en Europe les royalistes et les rois conjurés.

Ce jour est venu ! Nous avons fait notre profession de foi publiquement, sans réticence et sans arrière-pensée dans le manifeste que nous avons publié avant les dernières élections.

Nous avons dit hautement que nous voulions la réforme financière, la réforme administrative, la réforme judiciaire, et toutes les réformes sociales que comporte le développement pacifique et régulier de la Constitution.

Tout homme qui voudra comparer sans prévention les trois manifestes républicains publiés au moment des élections du 13 mai reconnaîtra qu'au point de vue des réformes pratiques, il n'y a dans le manifeste de la Montagne, ni dans celui des socialistes, rien de plus que dans le manifeste des Amis de la Constitution.

Nous avons foi au progrès ; nous repoussons cette doctrine désolante qui consiste à croire que l'humanité tourne sans fin dans un cercle de grandeur et de décadence. Nous avons foi à l'abolition de l'ignorance et de la misère.

Nous voulons :

L'instruction gratuite et obligatoire, l'enseignemen professionnel.

L'amélioration du sort des instituteurs;

L'émancipation du bas clergé;

L'organisation démocratique de l'armée;

La réforme des impôts sur la base de la proportionnalité;

L'organisation démocratique du crédit et la réforme hypothécaire;

Le respect du droit sacré d'association et de réunion;

Le développement des associations ouvrières;

La création d'institutions de prévoyance et de retraite pour les travailleurs.

Nous n'avons jamais changé de drapeau, nous n'en chan gerons jamais.

Notre drapeau c'est la Constitution, source et garantie du progrès social.

O Ce n'est pas au moment où le socialisme lui-même déclare qu'il est décidé à rester sur le terrain de la constitution, que nous déserterions nos croyances.

Que cette situation nouvelle, fécon e en gages de sécurité, ouvre les yeux à tous les hommes intelligents, et qu'elle rassure ceux de nos amis qui, républicains sincères, mais timides, hésitent à s'avancer dans la voie tracée par la Constitution.

Républicains, serrons nos rangs ! Serait ce lorsque les hordes du Nord menacent la liberté que nous irions nous diviser ?

Gardons surtout précieusement la sainte tradition des grandeurs morales et des nobles sacrifices. La foi républicaine est une religion. Le dévouement antique a-t-il rien de plus beau que l'héroïsme des marins du *Vengeur* s'engouffrant dans les flots au cri de : Vive la République !

Le jour où la France descendra sur les champs de bataille pour y combattre, avec les Peuples conjurés, la ligue maudite des tyrans, que la guerre qu'elle fera soit la dernière, et que dans l'atelier du monde pacifié les nations amies et sœurs cherchent ensemble les solutions de l'avenir, en défrichant les champs du travail et de l'intelligence.

Vive la République démocratique !

Délibéré et et adopté en assemblée générale le 28 mai 1847.

Pour l'association, les membres dn bureau :

BUCHEZ, *président;*
LABÉLONYE, PH. LEBAS, DAUPHIN, DEGOUSÉE, E. DESMAREST, *vice-présidents;*
A. BUISON, POMPÉE, MONDUIT, BAYARD, J. DUBOCHET, M. HÉMERDINGER, O'REILLY, CH. GRELLET, *secrétaires;*
CHOISEL, *trésorier.*

L'Assemblée nationale dans ses derniers momens et devant l'histoire. — L'amnistie. — La cause des Peuples opprimés.

Samedi dernier, la *Tribune des Peuples* par respect religieux dû à l'agonisant était sobre de reproches faits à l'Assemblée constituante, qui n'avait à vivre que vingt-quatre heures. Elle a même commencé par rendre justice à l'Assemblée pour l'adoption et la proclamation spontanée de la République le jour de son ouverture, pour la rédaction et l'adoption d'une Constitution qui, malgré ses imperfections, restera toujours un monument important de la législation politique, d'autant plus qu'elle est accessible au progrès large dans le sens des améliorations sociales. Mais, voyant la gravité des événements extérieurs, tenue en éveil par un grondement mystérieux (qui, en annonçant un orage prochain menaçait d'une guerre civile), nous étions entraînés à comparer les dernières vingt-quatre heures à *un quart de siècle*.

En faisant cette comparaison, nous étions convaincus, que dans les circonstances extrêmes où la France et l'Europe se trouve, l'Assemblée omnipotente, fondatrice de la République, avant de se séparer, pouvait même en vingt-quatre heures réparer une grande faute politique, remplir un grand acte par l'expression de sa *dernière volonté*, en ressuscitant son décret du 24 mai de l'année passée, adopté par la *Tribune des Peuples* pour sa devise permanente; où au moins en votant un ordre du jour clair, décisif, en opposition à l'ordre du jour insignifiant du général Cavaignac.

Quand on veut faire quelque chose franchement, sérieusement, on n'a pas besoin d'années ni de mois. La Chambre des Députés, en 1830, a eu le malheureux courage de fonder le trône de Louis-Philippe dans une *seule* séance, et le Peuple héroïque de Paris n'a eu besoin que d'une *demi-journée* pour renverser ce même trône!! Imitant ces exemples historiques, la Constituante pouvait encore, dans cette heure suprême, accomplir un grand œuvre; elle avait encore la dernière occasion pour tendre une main consolatrice, libératrice aux Peuples menacés par les despotes, consolider, et peut-être sauver la République. On me dira peut-être que le temps manquait; nous répondrons qu'un tel but valait bien la peine qu'on se dérangeât pour une séance de nuit, et même qu'on se proclamât en permanence jusqu'au lundi, en suivant nos conseils communiqués à quelques membres de la Constituante.

En vrais amis de la grandeur et de la gloire de la France, nous avons osé encourager franchement l'Assemblée nationale à tenir la parole donnée dans un élan généreux en face du Ciel et du Genre humain ; à faire un dernier effort pour se disculper d'une faute énorme ; à laisser un testament politique digne d'une grave Assemblée représentant une grande et héroïque nation, et par son dernier acte énergique de rappeler le Gouvernement à son devoir.

Dans notre sollicitude fraternelle pour le salut de la liberté des Peuples gravement menacés en ce moment, nous nous sommes même adressés, avant la séance, à quelques amis éprouvés de la Pologne et des autres Peuples aspirant à la liberté.

Nous les invitons à tenter un dernier effort dans la dernière heure, pour sauver la cause de la liberté des Peuples. Nous les avions trouvés bien disposés comme toujours, et prêts à cette dernière tentative, malgré les précédents échecs. Mais les amis de la liberté des Peuples, avant d'aborder cette question, ont voulu remplir pour la dernière fois un devoir sacré. C'était la question de l'amnistie, tant de fois défendue par le représentant Lagrange, l'infatigable, et tant de fois rejetée. Malgré plusieurs échecs qu'a subis la question de l'amnistie, le représentant *Flocon*, conjointement avec d'autres de ses collègues, a voulu, pour la dernière fois, demander le pardon des condamnés de Juin, croyant probablement que les cœurs des mourants de la Constituante seraient plus acccessibles à la pitié !....

Pourtant une majorité, quoique minime, a préféré même en mourant ne pas pardonner à ces frères souffrants, enfants de la même patrie, républicains sincères, mais impatients! Les représentants *Flocon*, *Considerant, Ledru-Rollin* et tant d'autres sincères partisans du pardon fraternel, ont subi une défaite qui équivaut presque à une victoire, puisque la majorité n'a remporté qu'une victoire *de six voix*. Les partisans de l'amnistie étant vaincus dans une question si palpitante pour le cœur français, voyant la fatigue, le marasme et un parti pris d'une majorité impatiente de mourir d'une vie vulgaire, le représentant *Flocon* n'a pas osé, malgré sa promesse, exposer la cause des Peuples à un échec *certain, significatif*.

Cette circonstance est éclaircie dans une lettre du représentant Flocon, dont nous publions plus bas les extraits principaux. Respectant les nobles motifs qui ont inspiré cette tactique parlementaire à un sincère ami de la liberté des Peuples, et qui était juge plus compétent que nous dans le moment suprême de l'agonie de la Constituante, nous ajoutons encore quelques mots sur les derniers moments de l'Assemblée nationale, comme précurseurs de l'histoire. Nous avons la hardiesse de dire : Malgré l'imminence du danger pour la liberté des Peuples, et par conséquent de la République française, l'Assemblée nationale, avant de mourir, n'a pas voulu s'élever à la hauteur de sa sublime origine révolutionnaire.

Elle n'a pas voulu renouveler un des exemples nombreux de l'héroïsme politique de l'immortelle Convention nationale. Pourtant l'expérience nous démontre que l'approche d'une mort certaine inspire souvent des idées sublimes aux êtres médiocres; qu'elle inspire souvent un courage presque héroïque aux hommes qui dans le cours de leur vie ont montré souvent de la faiblesse...C'est sur la probabilité de ce calcul que nous comptions samedi en comparant le dernier jour de la Constituante *à un quart de siècle*. Les résultats ont trompé nos calculs de probabilité, toujours plus ou moins incertains; ils ont trompé aussi nos espérances !

Le sang coule par torrents en Hongrie et en Italie ; la Pologne, la plus fidèle alliée de la France, gémit sous les fers d'un farouche oppresseur ; l'Allemagne, avide du vrai progrès démocratique et social, se prépare à une lutte sanglante contre le despotisme sans masque, et contre la réaction, plus dangereuse peut-être, sous le masque de la liberté *modérée* et de l'*amour de l'ordre !!*. L'autocrate de la Russie, plus franc que les autres rois chancelants sur leurs trônes, avance à marches forcées vers le Danube, pour écraser d'abord la Hongrie héroïque républicaine (principal boulevard de la liberté au centre de l'Europe en ce moment), et pour museler après l'Allemagne remuante, et puis se ruer sur la République française, dans l'espoir d'être aidé par les réactionnaires royalistes de toutes les couleurs!...

Oui, tout cela se prépare en ce moment, et l'assemblée constituante, dans la dernière journée de sa vie, s'est contentée de perdre ses derniers moments *inappréciables* dans des discussions médiocres sur des objets plus ou moins secondaires, excepté, je le répète, la grave question de l'amnistie. Non, il y ava[it] encore un autre événement qui a animé cette dernière séance, et qui a fixé l'attention de tout le monde, même de la majorité, presque toujours impatiente : c'était le discours du président de l'assemblée nationale. Plus tard nous dirons franchement notre opinion sur ce document important, qui nous a montré dans tout son éclat la sagacité et la verve séduisante du successeur habile d'Armand Carrel dans le journalisme. En nous inclinant devant l'écrivain, nous tâcherons d'apprécier aussi ce discours sous le rapport politique.

Avant de finir cet aperçu rapide des derniers moments de l'Assemblée nationale, nous ajouterons encore les réflexions suivantes parties du fond de notre conscience, ces mots d'adieux, précurseurs peut-être de l'arrêt de l'histoire. L'Assemblée constituante, nous le répétons, a bien mérité de la liberté dans l'aurore de sa vie et par d'autres actes ; mais dans les derniers jours, dans sa dernière heure elle devait accomplir deux grands actes : Faire la *paix sincère avec ses frères proscrits et souffrants* et déclarer *la guerre* aux *ennemis éternels* de la France et de la liberté qui menacent la République. N'ayant pas accompli ces deux actes, elle est descendue au tombeau emportant une grande responsabilité envers la République française et la liberté des peuples.

Pourtant cette même histoire exemptera de cette responsabilité cette partie de l'Assemblée constituante, qui restait constamment fidèle aux vrais principes républicains, aux principes de la clémence, de la solidarité et de la fraternité des Peuples ; qui a voté contre l'oppression de la République romaine, sœur de la France, contre l'expédition de Civita-Vecchia, qui a demandé à grands cris l'intervention en Piémont pour sauver la liberté d'Italie, qui s'est émue et qui a voulu sans délai relever le défi jeté par l'autocrate russe dans son manifeste, et par l'entrée de ses hordes en Autriche; qui a voté l'énergique ordre du jour du représentant Joly ; en un mot, l'impartiale histoire rendra justice à tous ceux des membres de la constituante qui n'ont jamais déserté l'esprit et le grand but de l'immortelle Révolution de Février.

FRANÇOIS GRZYMALA.

Nous ajoutons des extraits de la lettre écrite par le citoyen Flocon, membre de la constituante, au citoyen *François Grzymala*.

Cher citoyen,

..... Si, dans la dernière séance de la *Constituante*, malgré ma promesse, je n'ai point parlé de la déclaration de l'Assemblée du 24 mai 1848, en voici la raison :

J'avais essayé de poser la question de l'*amnistie*; battu sur ce point, j'ai dû craindre qu'une seconde tentative ne fût aussi malheureuse, et qu'au lieu de fortifier le principe de la liberté et de l'indépendance des Peuples opprimés, je ne le compromisse en l'exposant à un échec *certain*.

L'amnistie ne courrait pas les mêmes périls, car la question se posera devant la Chambre législative, et elle grandit avec le temps. Plus on cherche à l'éloigner et plus elle devient *impérieuse*. La question des *nationalités opprimées*, au contraire, aurait beaucoup perdu si on avait vu la *Constituante* elle même *déserter* à sa *dernière heure* le *principe qu'elle avait posé*.

C'est çà ce qui m'a retenu ainsi que mes autres collègues. En agissant ainsi, vous voyez, citoyen, j'ai consulté, non mon cœur, qui me disait de protester encore une fois pour la sainte cause des Peuples opprimés, pour la Pologne malheureuse digne d'un meilleur sort, pour l'Italie opprimée, pour l'Allemagne démocratique, pour la Hongrie héroïque), mais l'intérêt de la cause elle-même que j'aurais pu mettre en danger.

Voici, citoyen l'explication franche que je vous devais, après ce qui avait été dit entre nous.

Salut et fraternité,

(Signé) FERDINAND FLOCON.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les bruits qui avaient couru dernièrement touchant certaines mesures coercitives et illégales que devait prendre le pouvoir à l'égard d'un grand nombre de députés démocrates et de tous les rédacteurs de la presse libérale reviennent sur le tapis ; il ne s'agirait plus cette fois d'une sorte de Saint-Barthélemy, mais, s'il fallait s'en rapporter aux bruits qui circulent, les nuits du 1er au 4 juin seraient désignées pour l'arrestation d'une foule de personnes coupables de républicanisme ; on les dirigerait subitement sur le Havre où tous les préparatifs seraient faits pour leur déportation immédiate.

Il nous est impossible d'ajouter foi à ces nouvelles, quoiqu'elles nous soient données comme tout-à-fait positives ; en effet, bien que l'esprit de vertige qui depuis quelque temps a envahi certaines hautes régions ait déjà fait ses preuves, nous pensons qu'il est des limites devant lesquelles s'arrêtera la démence aveugle de la réaction.

Nous rappellerons à ce sujet que jamais la Convention, dans ses actes les plus énergiques, n'est sortie des bornes de la légalité ; l'exemple d'une telle violation de la loi n'a été donné que par la lâcheté décrépite des corrompus du Directoire.

Manheim, 26 mai.

Le mouvement révolutionnaire en Allemagne prend des proportions au-delà de toutes prévisions. La diète de Francfort ne donne plus signe de vie. Le pouvoir central dans les mains du vicaire de l'empire n'est qu'une vraie dérision. Le ministre reste sans force et sans moyens de se faire obéir, tandis que la révolution marche d'un pas de géant. Dans toutes les villes, dans tous les bourgs on a établi des bureaux d'enrôlements volontaires, et, suivant le rapport de M. le général Becker, l'armée de 86,000 volontaires peut entrer aujourd'hui en campagne.

Le Palatinat, en formant un état uni à la Républi-

que badoise, ne peut se décider à suivre la voie républicaine. On s'organise, on se prépare à une guerre à mort au nom de la Constitution de l'empire. Chaque jour nous voyons des centaines de soldats prussiens autrichiens, hessois, wurtembergeois ou autres arriver à Spaier ou à Carlsruhe, avec armes et bagages. Ce sont eux qui s'occupent spécialement de l'exercice des volontaires.

Quant à l'armée régulière, on peut l'évaluer tout au plus à 25,000 hommes. Nous possédons en outre quatre villes fortes et plus de 150 pièces de campagne. Les munitions ne nous manquent pas, nous avons des hommes, des armes et de l'argent. Nous attendons avec fermeté les nouveaux Cosaques prussiens.

La *Gazette officielle* de Vienne se décide enfin à annoncer que les Hongrois ont pris le château-fort de Bude.

Le réfugié russe Bakunin est le seul d'entre les prisonniers faits à Dresde qui soit mis aux fers.
(*Gazette de Leipsick*.)

Au moment où nous écrivons, l'armée de la République française commet à Rome le plus grand de tous les forfaits politiques. Si nous en croyons les bruits venus jusqu'à nous, et qui partent de bonne source, le général Oudinot a reçu l'ordre d'attaquer Rome et de l'enlever à tout prix. Aucune considération ne doit l'arrêter; périssent toutes ces œuvres de l'antiquité que le temps a respectées; périssent encore tous ces monuments élevés par le génie de la Rome moderne; mais que la réaction s'accomplisse, et que sur les débris de la République romaine se relève triomphant le pouvoir clérical.

Telles sont, à ce qu'il paraît, et comme on devait du reste s'y attendre, les instructions envoyées par le ministère dont M. Odilon-Barrot est le président, au général en chef de l'armée qui campe sous les murs de Rome.

A quel résultat faut-il s'attendre? Nous ne doutons pas de la valeur de nos soldats, pas plus que de l'habileté des chefs qui les commandent; mais le Peuple romain est sorti de cette léthargie profonde où l'avait plongé un pouvoir qui ne pouvait se soutenir que par le servage et l'ignorance; le Peuple romain a goûté à la coupe de la liberté; il veut défendre cette liberté; il repousse le joug qu'on vient lui offrir, et il est prêt à sacrifier ses biens et sa vie, pour conserver son indépendance civile et politique.

Si la résolution dont le Peuple romain semble animé se manifeste dans tout son éclat, l'attaque de l'armée française peut rencontrer d'insurmontables difficultés. Il ne faut pas oublier que Rome renferme deux cent mille habitants; qu'aujourd'hui elle compte dans son sein un nombre considérable de défenseurs accourus pour la soustraire au joug qu'on veut lui imposer, que toutes les rues de Rome sont hérissées de barricades.

La victoire, dans de semblables circonstances, peut être douteuse, mais en supposant qu'elle reste fidèle au drapeau de la France, faudra-t-il donc que nos soldats, en entrant dans Rome, ne marchent que sur des ruines? Le général Oudinot serait-il plus féroce qu'Attila? Et si ce fléau du genre humain s'est arrêté devant Rome à la voix d'un pape, est-ce à la voix d'un autre pape, à la voix de Pie IX que le général Oudinot, plus féroce qu'Attila lui-même, foulera sous ses pieds les débris de la Rome antique et de la Rome moderne?

Quelle horrible position le gouvernement fait à la France! Si notre armée est victorieuse, la voix de tous les peuples libres s'élèvera contre elle comme un cri de malédiction; si notre armée succombe, on ne lui accordera même pas cette compassion généreuse que l'on éprouve pour les vaincus, lorsque leur cause est sainte.

Allez, ministres de la réaction, poussez les soldats de la République française contre les soldats de la République romaine, et si Rome succombe que l'on élève cette inscription sur ses débris : M. Louis Bonaparte étant président de la République française, M. Dupin, l'ancien, président de l'Assemblée législative, M. Odilon Barrot président du conseil, la ville de Rome, la ville éternelle a été détruite.

Séance de l'Assemblée.

Le citoyen Dupin, le sauveur de 1830, le conseiller intime de Louis-Philippe dans les moments de crise ministérielle, l'homme des expédients, président d'une Assemblée républicaine, et cela quinze mois après la révolution de Février! Il faut convenir qu'en considérant de tels résultats, on pourrait croire la France bien peu républicaine, heureusement que les nominations républicaines et socialistes, de plus d'un tiers des départements, donnent le démenti le plus formel à l'esprit rétrograde des hommes qui voudraient nous ramener au régime monarchique, quel que soit du reste le nom placé à la tête de l'Etat.

Le parti vaincu en février, le parti des banquiers, du capital, des idées rétrogrades est effrayé de se voir en présence du peuple sans intermédiaire, sans bouclier pour recevoir les coups, et, comme il sent son impuissance, il veut un roi entre le peuple et lui. Jadis la noblesse garantissait la royauté des attaques du tiers Etat, maintenant il faut aux usuriers qui règnent un roi pour sauvegarder leurs coffres-forts des attaques du socialisme. République ou monarchie, réforme sociale ou despotisme du capital c'est la même idée sous deux noms différents. Légitimistes, impérialistes, orléanistes s'entendent parfaitement sur un seul et unique point, c'est qu'il faut préserver le monopole de l'argent de toute atteinte, que la moindre concession à ce sujet ferait rapidement crouler l'édifice social élevé au profit de l'aristocratie financière. Ces hommes ont renoncé, au profit de leur caisse, les uns au vieux culte chevaleresque de la royauté absolue, si bien représenté par ce mot d'Anne de Montmorency : *une loi, une foi, un roi*. Les seconds n'ont pris de l'empire que le côté faible, celui de la répression des idées, et, au nom d'une gloire qui n'est plus qu'un souvenir, se font les serviteurs des rois de la finance. Enfin les orléanistes, les spéculateurs de la bourse, de l'agio, des chemins de fer reprendraient leur idole, Louis-Philippe, à la condition d'avoir n'importe quel fantôme de royauté à interposer entre eux et le peuple.

C'est à la réunion de ces trois partis que la France doit la nomination du citoyen Dupin; les habiles ont espéré que les boutades mordantes du procureur général disciplineraient un peu la fougue monarchique et maladroite des hommes les plus exaltés de la droite, et, par contre, que cette satisfaction d'épigramme donnée à la Montagne détournerait les représentants de la gauche du but qu'ils doivent atteindre: le prochain avènement de la forme sociale au nom de la constitution et par elle.

Nous espérons que les cent quatre-vingt deux voix données à Ledru-Rollin, et qu'une partie des soixante-seize voix du parti Dufaure et Cavaignac protesteront énergiquement contre ces tendances monarchiques.

Dans toutes ces questions, nous ferons, autant qu'il se pourra, ressortir cette lutte de la royauté ou capital contre la République. Dans toute l'Europe ces deux idées sont aux prises; elles se traduisent pacifiquement ou militairement dans tous les faits, dans toutes les relations d'individus ou de nations.

Avant peu l'heure suprême aura sonné pour l'un des partis; mais si, par malheur, la démocratie était vaincue en France, les temps annoncés par Linguet seraient arrivés, et la France entrerait dans une première phase de décadence.

Les élections du 13 mai, tout en ne nous satisfaisant pas complétement, sont pourtant une première quoique faible victoire, un premier démenti donné au publiciste du dix-huitième siècle.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Bruxelles, le 29 mai 4849.

On aurait tort de se faire illusion sur la tranquillité dont nous jouissons ici, au milieu des secousses violentes qui agitent en ce moment l'Europe entière. Ce calme est, en effet, plus apparent que réel, plus précaire que certain, plus à la surface qu'au fond des choses. En examinant, avec quelque attention la situation du pays on est bientôt convaincu que les divers partis politiques n'ont pas désarmé, que, toujours en présence, ils s'observent et attendent l'occasion. Vienne un jour ou un autre quelque événement important et ils se retrouveront face à face avec toute l'énergie, toute la virulence dont ils ont déjà donné de si nombreuses preuves. L'extrême division qui existe dans les opinions dominantes n'est certainement pas la moindre cause de la réserve dans laquelle chacune se renferme provisoirement. La Belgique, vous le savez, semble n'avoir élevé que deux drapeaux, celui des *catholiques*, celui des *libéraux*. Ces vieilles dominations qui qualifiaient, assez bien, il y a quelque dix années, les antagonismes du pays, n'ont plus aujourd'hui la même valeur, ne donnent plus désormais une idée exacte des éléments dissous dont chaque parti se compose.

Les catholiques, plus unis que leurs adversaires, sont loin cependant de marcher d'accord et du même pas : les uns appartiennent à une école expectante qui dissimule et s'efface devant les agitations actuelles; les autres, d'humeur militante, plus empressés plus ambitieux, plus francs peut-être, travaillent aussi avec plus d'ardeur; en petit nombre dans les Chambres, ils s'agitent dans la presse, se groupent, font de la propagande à domicile, se ruinent en promesses brillantes, pour les jours où ils resaisiront le pouvoir, maladroitement tombé de leurs mains. Le gros de cette armée est formé des hommes de castes, des hommes d'église, autour desquels se rangent quelques industriels privilégiés, des puissants de la finance, etc.; c'est aussi sous cette bannière que chemine maintenant en silence ce qui reste d'*orangistes*, troupe infiniment réduite, dont le mutisme était complet, il y a quelques jours, mais à laquelle la coalition des rois a sans doute rendu quelque espoir, car elle essaie de reprendre la parole.

Dans le camp des libéraux, les nuances sont plus multipliées et malheureusement aussi plus tranchées. Au premier rang et en plus grand nombre, il faut le dire, se présentent les conservateurs, les hommes du *statu quo*, les satisfaits, comme vous voudrez les appeler; fonctionnaires, fournisseurs, rentiers, pour la plupart; marchent ensuite les soi-disant progressistes (dénomination qu'il ne faut pas prendre ici à la lettre), gens timides, tâtonnants, incertains, mal compris, ayant des amis partout, mais pas au point d'adopter; puis viennent les républicains d'ancienne date, de la *veille*, comme vous diriez en France, fermes et constants dans leurs croyances, d'accord sur le but, mais très-divisés sur les moyens d'y arriver. Derrière eux, assez loin on voit poindre une jeune démocratie, ardente comme une nouvelle initiée, perçant le nuage pour trouver la lumière, un peu imbue des théories universitaires de l'Allemagne, jalousant et imitant les habitudes françaises, mais d'un patriotisme sûr et sincère

Enfin sur un autre plan de ce tableau presque en perspective, une école grandissant sans but, étudiant avec fruit, discutant avec conviction, s'occupe avec amour des grandes questions à l'ordre du jour : l'amélioration de l'homme et de son existence en société. Cette école, il y a quelques années, était à peu près inaperçue; on sent aujourd'hui qu'il faut compter avec elle, aussi cherche-t-on à enrayer sa marche

Ces divisions du parti libéral sont encore partagées entre elles par une question plus irritante que les autres : celle de la *nationalité*. Quelle que soit la fraction de ce parti dont vous vous occupiez, vous êtes sûrs qu'elle se divise en *réunionistes*, c'est-à-dire ceux qui tournent les yeux vers la France et en *nationaux quand-même*.

Ajoutez à tout cela les différences si marquées de langage, de mœurs, d'intérêt qui existent entre les provinces de cette mosaïque qu'on appelle le royaume de Belgique. Ajoutez-y enfin le désespoir des petites industries perdues, le défaut de débouchés pour les produits manufacturés, la misère des Flandres, lèpre à laquelle on n'oppose que l'aumône et la police, palliatifs insuffisants et vous arriverez facilement à la conséquence que je posais en commençant cette lettre, c'est que le sommeil momentané du pays cache de graves souffrances et de profonds discords, que cette paix du jour ne donne que de bien faibles garanties pour le lendemain.

Le gouvernement en est si bien convaincu qu'il éloigne, tant que possible, toute question vive, excitante, qu'il ajourne toutes celles qui pourraient réveiller l'esprit public, raviver les querelles ajournées, et c'est ce qu'il vient de faire à l'occasion de la loi sur l'*enseignement*. Dans les chambres, il concède au lieu de discuter, il a hâte d'en finir avec la session et craint, avant tout, que les grands événements qni se préparent en Europe le surprenne au milieu des débats parlementaires. Ses partisans appellent cette manœuvre de l'habileté, mais elle révèle tout au plus sa faiblesse, car l'habileté consisterait à la préparer, par de grandes mesures, aux grandes éventualités de la crise européenne. En même temps que le ministère se met à l'aise de ce côté, d'un autre, il cherche à étouffer dans l'œuf le germe des opinions qui le devancent et qu'il redoute.

Pour cela il n'a pas trouvé de meilleurs moyens que d'imiter en ce qu'ils ont de plus déplorable les hommes qui se succèdent au pouvoir en France, en se transmettant de fatales traditions. Pour compromettre ces opinions d'avenir et ceux qui les professent, il n'hésite pas à descendre aux provocations, aux instigations policières. Nous avons vu récemment ses soudoyés se ruer sur des réunions innocentes de travailleurs innoffensifs; nous l'avons vu contraindre un jeune publiciste à chercher un asile sur une terre étrangère, et nous le voyons, en ce moment encore, par des complots supposés et ridicules, essayer de faire croire à des attaques contre le pouvoir et s'armer de ce prétexte mensonger pour arriver aux mesures les plus arbitraires.

C'est ainsi qu'un citoyen paisible, l'un des principaux habitants de la ville de Liége, le sieur Moltet, vient d'être arraché de son domicile avec un grand appareil de gendarmes, traîné en prison, où il est retenu depuis plusieurs semaines, sans qu'on ait pu jusqu'ici spécifier le crime dont on l'accuse. Ce crime, ses concitoyens le devinent : c'est qu'il est l'ami, le protecteur des ouvriers; c'est qu'il est considéré, respecté même de ses adversaires en politique; à moins qu'on en fasse un grand coupable pour avoir présidé, il y a déjà plusieurs mois, les banquets démocratiques et accepté cette présidence sur la désignation de ses compatriotes.

Ces minces événements n'ont, sans doute, qu'une faible importance : ils ne sont, il est vrai, que les symptômes précurseurs de la maladie, s'ils ne sont pas encore la maladie elle-même, mais lorsque dans un état fermentent tant d'éléments hétérogènes, lorsque les gouvernants de cet état révèlent leur faiblesse ou leur impéritie par des moyens qui rendent le pouvoir méprisable et ajoutent à l'importance de ses adversaires, il faut plaindre cet état, il faut plaindre ces gouvernants au lieu de les féliciter, il faut les avertir les uns et les autres afin, de les empêcher de sommeiller dans une sécurité trompeuse.

Le résultat des élections de France a produit ici, vous devez le croire, une bien vive sensation : on attend également avec une grande anxiété les premiers actes de l'Assemblée législative; j'aurai donc d'ici à quelques jours à vous entretenir de l'influence de cette nouvelle phase de votre révolution sur les craintes et les espérances de la Belgique.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient, ce matin, dans sa partie officielle le rapport du ministre de la justice qui a précédé les nominations dans l'ordre de la Légion d'Honneur qui figurait hier dans l'arrêté du président de la République.

Il publie en outre deux nouveaux arrêtés relatifs, l'un à diverses nominations aux fonctions de sous-préfet, l'autre à l'abaissement du tarif des frais de fabrication des monnaies d'or et d'argent, et trois nouvelles nominations dans la magistrature.

Le *Moniteur* contient dans sa partie *non officielle* trois promotions à divers grades de la marine, et une décision du ministre de l'intérieur, d'après laquelle, à partir de lundi, 4 juin, la mesure appliquée à la ligne du chemin de fer du Nord pour la transmission, par la voie du télégraphe électrique, du cours de la bourse (5 et 3 pour 0|0 et actions de la Banque de France) sera également appliquée à la ligne du chemin de fer de Rouen.

Le préfet de police vient de publier une ordonnance concernant l'arrosement de la voie publique pendant les chaleurs.

D'après cette ordonnance, les propriétaires ou locataires sont tenus de faire arroser deux fois par jour, à onze heures du matin et à trois heures de l'après-midi, les parties de la voie publique situées au-devant de leurs maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements.

Les concierges, portiers et gardiens des établissements publics et maisons domaniales doivent se conformer aux dispositions de l'ordonnance précitée pour les établissements et maisons auxquels ils sont attachés.

Une disposition de cette ordonnance porte aussi qu'il est défendu de lancer l'eau sur la voie publique, de manière à gêner la circulation ou à éclabousser les passants.

Voici le résultat de la visite qu'a faite hier M. Bugeaud au président de la République. M. Bugeaud a offert la combinaison suivante :

Président du conseil et guerre, Bugeaud.
Intérieur, Léon de Malleville.
Extérieur, Drouin de Lhuys.
Instruction publique, Falloux.
Commerce, de la Redorte.

Les autres ministres auraient été MM. Denis-Benoist, Piscatory, Dam.

M. de Falloux ne veut avoir d'autre portefeuille que celui de l'instruction publique; M. Drouin de Lhuys serait maintenu pour finir les affaires de Rome. Quant aux autres, ce sont des hommes nouveaux et tous appartenant à la réunion dite du conseil d'Etat.

Aujourd'hui, *vers deux heures et demie*, MM. Odilon Barrot et Dufaure ont été invités à l'Elysée-National, dans le but de former une autre combinaison ministérielle, dite de *conciliation*. On assure que le président de la République cède enfin aux sollicitations de quelques hommes influents, et désire avoir le cabinet composé moitié de républicains de la veille et moitié de républicains du lendemain.

Nous doutons cependant de la véracité de cette assertion, quoiqu'elle nous soit affirmée par plusieurs représentants.

Le mouvement populaire qui a eu lieu dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et dont nous avons parlé hier, continue avec beaucoup d'activité. L'enthousiasme des populations est on ne peut plus grand, tous les jeunes gens veulent voler au secours de leurs *freres* allemands. Le journal le *Rhin* adresse aux populations une exhortation qu'il termine par ces mots :

« Citoyens! debout et veillez. Demain peut-être le devoir nous appellera à la Frontière pour sauver la patrie, tandis qu'ailleurs nos frères auront pour mission de sauver nos libertés. Que ce cri retentisse dans toutes les communes, dans tous les hameaux : la République et la patrie sont en danger! »

La *Réforme* du 26 mai, et la *Démocratie pacifique*, dans un article d'hier, ont noblement répondu à notre appel, à propos des persécutions exercées contra les Polonais par le gouvernement français. Nous regrettons infiniment de ne pouvoir reproduire en entier leurs éloquents articles; mais nous tenons compte du fait à nos confrères.

Le bruit court que Nicolas, au lieu de recommencer les hostilités contre les Hongrois, cherche à éviter cette guerre, et, avec son astuce habituelle, veut employer la conciliation. On dit aussi que le Tsar a écrit à Kossuth, ainsi qu'à la diète de Debreczin, en leur promettant d'ériger la Hongrie en royaume et même en empire slave, composé de la Croatie, Dalmatie, Styrie, Serbie, Moravie, Esclavonie, et toutes les autres provinces slaves, en les unissant toutes sous le sceptre de son gendre, le duc de Leichtemberg.

Outre cela, il promet de reconstituer la Pologne, en joignant aux huit départements de la Pologne, dite du congrès de Vienne, les parties de la Pologne prussienne et autrichienne, c'est-à-dire le grand-duché de Posen et la Galicie.

Ces bruits, auxquels nous ne pouvons croire, nous prouvent que, lorsqu'il s'agit de la Russie, l'intérêt dynastique est toujours en première ligne.

On nous assure que le gouvernement britannique est décidé à reconnaître la République romaine. Tout ce qui est certain, c'est que depuis quelques jours la diplomatie anglaise est très-active et que chaque jour plusieurs notes sont envoyées aux divers représentants des cours européennes.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 31 *mai* 1849, *au matin*.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots.	202,103,270	82
Numéraire dans les succursales. . . .	126,796,929	»
Effets échus hier à recouvrer ce jour. .	110,293	01
Portefeuille de Paris, dont 16,969,873 fr. 90 c. (1) provenant des succursales. .	53,436,321	75
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	80,479,942	16
Avances sur lingots et monnaies . . .	11,012,600	»
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales.	1,437,300	»
Avances sur effets publics français. . .	25,574,992	45
Avances sur effets publics français dans les succursales.	1,440,837	»
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République.	50,000,000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions.	50,000,000	»
Prêt de 10 millions à la ville de Paris. .	1,000,000	»
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille. .	1,000,000	»
Prêt au département de la Seine. . . .	3,000,000	»
Rentes de la réserve.	10,000,000	»
Rentes, fonds disponibles.	42,581,488	13
Placement des nouvelles succursales en effets publics.	12,779,541	39
Hôtel et mobilier de la Banque. . . .	4,000,000	»
Immeubles des succursales.	2,284,653	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte.	200,000	»
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes.	230,000	»
Effets en souffrance à la Banque . . .	6,071,071	76
Effets en souffrance dans les succursales.	3,626,782	»
Dépenses d'administration de la Banque.	345,535	70
Dépenses d'administration des succursal.	411,034	»
Divers	929,908	45
	691,054,521	62

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000	»
Capital des nouvelles succursales. . . .	23,350,000	»
Réserve de la Banque	10,000,000	»
Réserve des nouvelles succursales . . .	2,980,750	»
Réserve immobilière de la Banque . . .	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation de la Banque.	376,567,100	»
Billets au porteur en circulation des succursales.	28,259,275	»
Billets à ordre.	766,419	65
Compte courant du trésor, créditeur. .	28,462,706	17
Comptes courants.	96,989,921	35
Comptes courants dans les succursales. .	29,425,369	»
Récépissés payables à vue.	4,177,800	»
Récépissés payables à vue dans les succursales.	1,269,665	»
Traites des succursales à payer par la Banque.	5,540,941	78
Traites de la Banque à payer par les succursales.	4,529,571	»
Dividendes à payer.	206,348	25
Liquidation du comptoir d'Alger. . . .	181,437	44
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3,534,958	35
Escomptes, intérêts divers dans les succursales.	1,907,168	»
Réescompte du dernier semestre. . . .	216,109	83
Réescompte du dernier semestre dans les succursales.	460,661	»
Divers.	298,319	78
	691,054,521	62

Certifié conforme aux écritures :
Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

Nous recevons du comité d'organisation de la *Mutualité des Travailleurs* une communication sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs, et particulièrement des ouvriers qui appartiennent déjà aux sociétés de résistance et aux sociétés de secours, ou qui sont engagés dans l'œuvre pratique des associations.

On sait que la *Mutualité des Travailleurs* s'est formée après la liquidation de la *Banque du Peuple*, et pour continuer dans des conditions nouvelles cette œuvre pratique.

Tel est du moins le but que se proposent les membres du comité, et qu'ils ont fait connaître par des travaux que nous avons publiés antérieurement.

Les séances de la *Mutualité* ont été suspendues pendant le cours de la période électorale. Elles seront reprises dimanche prochain, pour être suivies sans interruption. Les premières séances seront consacrées à l'élection du comité définitif, et l'élection ne sera faite qu'après la discussion contradictoire des propositions qu'on va lire.

Mutualité des Travailleurs.

Vers la fin de décembre dernier, pendant que le comité d'organisation de la Banque du Peuple était en plein travail, le citoyen Jules Lechevalier, un de ses membres, fit à la commission permanente des délégués du Luxembourg un appel pour l'inviter à lui apporter son concours. Nous fûmes délégués par la commission permanente pour prendre part aux travaux du comité des fondateurs de la Banque du Peuple, qui nous reçut officiellement dans son sein. Depuis ce moment nous avons fourni notre coopération active à tous les travaux de la Banque, et pendant son existence comme depuis sa liquidation, l'accord le plus complet n'a cessé de régner, non-seulement entre nous, mais entre tous les signataires du présent appel.

Tout en concentrant notre activité sur un point spécial, savoir : les rapports de la Banque avec les associations ouvrières, nous avons néanmoins religieusement recueilli les avis que nos nombreux camarades, qui, par la force des choses, subissent encore le régime de l'exploitation, nous faisaient parvenir tous les jours. Nous croyons de notre devoir de porter à la connaissance de tous un projet qui, en réalité, n'est que la coordination de ces avis dont, nous devons le dire, la concordance nous a frappés.

Ainsi donc, pour le fond, nous le répétons, nous sommes redevables de toutes les idées à nos amis des corporations, qui ont eu assez de confiance en nous pour nous les apporter.

Ceci bien entendu, nous entrons en matière.

(1) Y compris les effets au 31 mai escomptés pendant ces derniers jours.

Les théoriciens socialistes de toutes les écoles ont développé, nous le reconnaissons, des plans d'avenir qui serviront de base à la Constitution du nouveau monde vers lequel nous marchons; mais aucun, que nous sachions, n'est venu apporter un de ces projets applicables le lendemain de sa présentation, et qui ne rencontre dans son application aucune de ces difficultés insurmontables, résultant de l'absence du capital, dans les mains de ceux qui sont appelés à les mettre en pratique.

Eh bien ! ce que les théoriciens de toutes les écoles n'ont pas fait et ne pouvaient pas faire, le Peuple, ce grand praticien, l'avait commencé depuis longtemps.

Par la société de résistance, il a opposé une digue à la diminution des salaires;

Par la société de secours, il a constitué une providence pour ses malades et ses vieillards;

Enfin, par la constitution de l'association ouvrière, il a commencé le siége de la forteresse de l'exploitation.

Dans la guerre sociale qui existe et que personne ne peut nier, il n'y a que deux sortes d'armes : les armes légales et les armes extra-légales. Le parti socialiste tout entier a déclaré qu'il renonçait à l'emploi de ces dernières, en tant toutefois qu'il s'agirait de l'attaque, car il ne pouvait s'interdire la défense.

Ce que nous venons proposer est bien simple et peut se résumer ainsi :

1° Fusion des sociétés de résistance, car nous ne connaissons plus qu'une corporation : c'est celle des exploités-

2° Fusion des sociétés de secours, car nous ne compre. nons pas la nécessité de trente-six petites providences pour venir au secours d'un seul fléau : la maladie, et d'une infirmité commune à tous : la vieillesse;

3° Fusion de toutes les associations fraternelles en une grande et sainte association marchant d'un pas ferme à l'avenir, qui est l'association intégrale;

4° Nous proposons de faire nommer à l'élection, par tout ceux qui adhéreront à ce projet, une délégation de travailleurs, chargée de pourvoir aux nécessités d'exécution de cette œuvre, qui, selon nous, doit s'appeler la **MUTUALITÉ DES TRAVAILLEURS.**

Enfin, nous ne proposons aucun déplacement dans les fonds qui aujourd'hui sont divisés dans un grand nombre de petites caisses, mais simplement l'adhésion des diverses sociétés qui entreront dans la mutualité, aux décisions prises à la majorité d'entre elles.

Mutualité de la résistance.

Supposons qu'elles soient mutualisées, elles auraient plus d'un million rien que dans le département de la Seine, qui pourrait être employé à l'œuvre de la hausse des salaires.

Un comité de résistance générale, formé des diverses sociétés de résistance, ayant adhéré à la mutualité, se trouve saisi de cette seule question en permanence à l'ordre du jour : « Quel est le meilleur moyen à employer pour empêcher la baisse des salaires, et pour les faire hausser là où ils sont manifestement insuffisants? »

Qu'est-ce qui fait baisser les salaires?

C'est que la demande de la part de l'exploiteur est inférieure à l'offre des bras de la part de l'exploité, et que, par conséquent, ce dernier est à la merci du premier.

Sous le régime de concurrence qui domine notre législation, et en tant qu'ouvriers, avons-nous un mode quelconque de nous soustraire à ce régime qui a force de loi?

A coup sûr, non.

Mais si nous nous servions de la concurrence comme le font nos adversaires, c'est-à-dire comme d'une arme légale en la tournant contre eux, n'y aurait-il pas là un moyen de salut?

Il est clair que c'est le seul.

Imitons donc dans cette guerre légale les grands capitaines, sachons attaquer un ennemi divisé, en portant toutes nos forces tour à tour sur tous les points, et nous vaincrons, car dans la guerre proprement dite, la victoire est du côté des gros bataillons, dans la guerre industrielle elle est du côté des gros capitaux.

Mais, objectera-t-on, si les exploiteurs mutualisent leurs forces?

Mais, objectera-t-on, si les exploiteurs mutualisent leurs forces?

A cela nous répondrons que l'individualisme qui a présidé à la constitution de la bourgeoisie ne peut se plier aux exigences d'unité du mutualisme; qu'en conséquence cela n'est pas à craindre.

Or donc, au lieu d'entamer une grève générale, impossible à soutenir, le comité choisira, nous en sommes sûrs, la corporation, où la demande de travail sera le plus abondante, et portera tout l'effort de la résistance de ce côté.

Or, de trois choses l'une :

Ou la corporation chargée de la résistance sera du nombre de celles où les instruments de travail sont la propriété du travailleur;

Ou les instruments de travail, propriété de l'exploiteur, seront d'une valeur assez minime pour que la société puisse en faire l'acquisition;

Ou enfin ce sera une industrie où l'instrument de travail est d'un prix tel qu'il est inabordable pour le moment.

Dans le premier cas, la grève ne sera pas longue, parce que la Mutualité fera savoir au commerce que si les patrons ne peuvent pas fournir, elle, Mutualité, est en mesure de le faire. Dans le second cas, on constituera immédiatement une association dans la société de résistance, pour satisfaire aux besoins des commandes. Enfin, dans le troisième cas, on résistera sans broncher jusqu'à la liquidation des usines hostiles, en se conformant à cet égard aux prescriptions de la loi.

Mutualité des sociétés de secours.

La mutualité des sociétés de secours, rien que dans le département de la Seine, formerait un capital de plus de 4 millions de francs,

Chacune de ces sociétés paie à un certain nombre de ses membres des pensions qui varient entre 150 et 200 fr. par an. Pensions évidemment insuffisantes pour des vieillards que l'âge a mis hors d'état de travailler.

Si au lieu de ces pensions la mutualité des sociétés de secours achetait une grande propriété aux environs de Paris pour y faire le premier asile de ses invalides civils, elle pourrait offrir à chacun de ses vieillards, en échange de la pension à laquelle il a droit, une position bien supérieure à celle qu'il peut se procurer avec les 150 ou 200 fr. qu'il reçoit aujourd'hui. Dans tous les cas, son choix serait parfaitement libre.

Les frais pour la mutualité seraient d'environ 450 fr. par an et par tête de vieillard.

A cet effet, on passerait avec les diverses associations fraternelles des marchés pour l'appropriation du local à sa nouvelle destination, la préparation des aliments et la confection de vêtements de toute espèce destinés aux pensionnaires.

Mutualité des associations.

Ce que chaque association isolément ne peut pas faire, les associations mutualistes le peuvent très facilement; et pour ne citer qu'une des institutions dont elles sentent toutes le besoin, on pourrait établir au centre de Paris un bazar d'échantillons où le commerce de gros pourrait faire ses commandes sans avoir à courir la ville entière.

Enfin, et pour attaquer la question sociale dans un terme nouveau, en s'appuyant sur des idées reconnues pratiques par tous les travailleurs, nous ferons sous peu la proposition de la **RÉSISTANCE DE LA CONSOMMATION**, destinée à retirer à l'industrie d'exploitation et au faux commerce qui trône aujourd'hui, la consommation des travailleurs, pour la reporter entièrement dans les associations ouvrières et dans les établissements spéciaux également mutualisés, destinés à l'écoulement des produits et traitant avec les producteurs sur la base unique de la consignation.

Nous convoquerons en conséquence les membres des Sociétés de résistance, des Sociétés de secours et des Associations ouvrières dès que les élections seront terminées; nous leur développerons le projet, dont nous n'avons pu donner ici que le programme, et nous appellerons la discussion générale sur les cinq propositions dont il se compose; car l'œuvre de l'émancipation des travailleurs ne doit pas être interrompue, parce que certains champions se retirent de la lice, tant qu'il s'en trouvera pour les remplacer.

Pour le comité provisoire,

Le secrétaire. **LOUIS LAVOYE.**

ÉTATS GERMANIQUES.

Francfort.—*Bourse du 29 mai.* —Autriche, action de banque 1085 A. Oblig. 5 0|0 7 3|4 A. Id. 4 0|0 57 A. Id. 3 0|0 42 1|2. Id. 2 1|2 0|0 39 A. Francfort, emprunt 1839 92 1|2 A. Emprunt 1846 89 1|8 A. Hollande, intégrales 2 1|2 0|0 59 A. Pologne, obligation de 300 fr. 97 1|2 A. Id. de 500 fr. 71 3|4 A.

Les fonds de l'Allemagne méridionale sont en baisse. Les affaires en général ont été insignifiantes.

— Les obligations dites de Pologne de 500 florins, emprunt russe au nom de la Pologne postérieur à la révolution de 1831, ont baissé à Francfort dans le cours du mois de mai *de deux pour cent*, tandis que des obligations semblables de 300 florins d'une émission antérieure aux événements de 1831 n'ont baissé dans le même espace de temps que d'un demi pour cent.

— 29 *mai*.— M. Wesendock a fait aujourd'hui dans l'Assemblée la proposition de transférer à Stuttgardt le siége de l'Assemblée. On votera demain sur cette proposition.

— Le général Peuker est nommé par le vicaire commandant du corps d'armée qui se concentre autour de Francfort. Il a publié une proclamation aux troupes, dans laquelle il déclare qu'elles ont pour mission de protéger la patrie allemande contre les attaques subversives des hommes aveuglés par les passions politiques.

(*Journal de Francfort.*)

Bavière. — Le gouvernement provisoire du Palatinat a fait, le 25 mai, un appel à tous les maréchaux ferrants pour les engager à fabriquer la plus grande quantité possible de faulx.

D'après la *Gazette de Francfort*, la ville de Worms, que les insurgés avaient occupée, est retombée le 29 mai au pouvoir des troupes hessoises, après un combat qui a duré plus d'une heure, Worms avait des barricades qui n'ont pas pu tenir contre l'attaque des deux régiments appuyés par l'artillerie.

KAISERSLAUTERN, 26 *mai*.—Le général polonais Sznajdé est arrivé pour prendre une partie du commandement. Il est question de décréter un emprunt forcé de deux millions pour faire face aux événements.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

Hanovre, 26 *mai*.—Le roi du Hanovre vient de rappeler à son tour ses députés de Francfort. Dans l'exposé des motifs, le ministère donne à entendre que la Constitution allemande à promulguer satisfera les vœux légitimes de la nation.

Bade. Les journaux de Bade ne nous sont pas parvenus aujourd'hui. La guerre civile aurait-elle déjà commencé en Allemagne? Il y a lieu de le craindre d'après les dernières nouvelles. (*Courrier du Bas-Rhin.*)

PRUSSE.

Bourse de Berlin du 29 mai. — Empr. volont. 5 0|0, 101 3|8 A — Obligat. 3 1|2 0|0, 78 1|2 A. — Oblig. de la Soc. du comm. marit., 100 A. —

Russes (Rothschild), 105 A.

Pologne. — Oblig. de 300 fl., 97 A. — Id. de 500 fl., 71 1|2 A.

BERLIN, 28 *mai*. — Tout ce qu'on a dit sur le différend survenu entre la Russie et la Prusse n'a aucun fondement. La *Réforme allemande*, qui a parlé d'une note russe menaçante pour le gouvernement prussien, déclare elle-même que cette note n'existe pas. Le roi de Prusse est le serviteur le plus actif de la réaction et de son chef, l'empereur Nicolas.

L'envoyé du gouvernement français, M. Lurde, a communiqué au cabinet de Berlin une note dans laquelle le gouvernement de la République déclare l'occupation prolongée du Jutland comme contraire aux traités qui garantissent au Danemark ses possessions. (*Journal de Berlin.*)

— Le corps prussien qui se concentre dans les environs de Kreuznach est commandé par le général Hirschfeld et compte 27 bataillons d'infanterie, un bataillon de chasseurs, 16 escadrons de cavalerie, 4 batteries de six et une batterie de douze à cheval.

— M. Flottwell est nommé gouverneur de la province de Prusse.

— D'après une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* les arrestations nombreuses à Berlin seraient la conséquence de la découverte d'une grande conspiration qui devait y éclater le 20 mai. On a trouvé dans les papiers de M. Waldeck une lettre dans laquelle on parle du massacre de toute la famille royale. Une société secrète destinait à ce but cinq cents écus et elle promettait telle autre somme que les circonstances exigeraient.

La constitution que le roi de Prusse se charge d'octroyer à l'Allemagne est, assure-t-on, déjà rédigée. Le roi de Bavière même l'accepte, mais il est contraire à l'élection d'un empereur. Il propose de nommer un directoire composé de trois princes allemands.

POLOGNE.

CRACOVIE, 26 *mai*. — La nouvelle d'un combat près de Jaslo en Gallicie se confirme. Les Hongrois sont restés vainqueurs. Jaslo est complètement brûlé. Une quantité de blessés ont été transportés dans l'intérieur du pays. Le général Rudiger est arrivé dans notre ville. Le prince Paszkiewicz est attendu pour après demain : les Autrichiens gardent ici à vue un détachement des jeunes Hongrois qui brûlent d'aller en Hongrie.

(*Correspondance particulière.*)

HONGRIE.

Le gouvernement autrichien appelle à son aide non seulement les Russes, mais aussi les réactionnaires et les aristocrates hongrois. Il s'efforce en même temps d'exciter la jalousie des Hongrois contre les Polonais; la *Gazette d'Augsbourg* parle déjà de rixes sanglantes qui auraient eu lieu dans le camp des Hongrois. Un comité s'est formé à Presbourg, en opposition au gouvernement de Kossuth et un certain Deak aurait même tenté de faire une contre-révolution à Debreczin.

— Les aristocrates hongrois ont convoqué pour le 27 mai un congrès dans le but de discuter sur les moyens à employer pour abattre la révolution par des forces hongroises. Le conseil municipal de Presbourg a adhéré dans une proclamation à ce mouvement réactionnaire.

(*Le Lloyd.*)

— On écrit de Semlin, le 16 mai, à la *Gazette d'Agram* : « Nous recevons la nouvelle que l'avant-garde des Russes est arrivée de la Valachie à Orszovale le 12 mai. Une armée de 30,000 hommes s'y trouvait déjà le 14 mai. L'armée russe qui opère dans la Transylvanie et le Banat se monte à 66,000 hommes. Pancsova se trouve toujours dans les mains des insurgés. »

D'après la *Gazette d'Augsbourg*, Perczel se trouve toujours à Pancsova et Bem à Freydorf, près de la forteresse de Temesvar. D'après le même journal, Dembinski aurait eu le bras cassé par suite d'une chute de cheval, et il aurait donné sa démission.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 28 *mai*. — Il est toujours question de réunir les électeurs le 15 juin prochain. Le ministère n'a pas d'autre moyen pour rentrer dans la Constitution.

Le ministère hésitera peut-être. Il appréhende de voir se lever comme un fantôme toute la majorité de l'ancienne chambre, décidée certainement à repousser les traités déshonorant que l'Autriche veut imposer au Piémont. Mais d'un autre côté, le gouvernement peut il, de sa propre autorité, signer un traité qui dépouillerait le Piémont de son argent et d'une partie de son territoire? Peut-il assumer sur sa tête une aussi grave responsabilité?

Si j'en crois ce qui m'a été rapporté, le ministère songerait à prendre une décision vigoureuse. Le siége du gouvernement serait transporté à Gênes, où se concerterait une forte armée. Le parlement serait réuni dans cette ville animée d'un si vif patriotisme, et examinerait en toute liberté le traité onéreux que l'Autriche veut imposer au Piémont. Si ce traité était rejeté, le gouvernement reprendrait les hostilités, et laisserait à la guerre le soin de trancher la question, c'est le parti le plus généreux, c'est aussi le plus sage.

Le Piémont est à jamais asservi à l'Autriche, s'il fait quelque nouvel acte de condescendance. Dans cette hypothèse, Turin pourra être menacé; mais il est impossible que la France permette aux Autrichiens d'envahir cette capitale. C'est à elle d'ailleurs à se défendre. N'a-t-elle pas l'exemple de Rome et l'exemple de Venise?

Toscane. — FLORENCE. — La patrie du Dante, de Galilée et de Michel-Ange voit aujourd'hui dans ses murs l'immonde Croate insultant les mères et les épouses de ceux qui ont combattu contre l'Autriche. Voilà où nous ont conduits les tergiversations, les mollesses, les artifices des misérables qui sacrifient tout aux intérêts matériels, et qui de transaction en transaction ont jeté leur pays dans un abîme d'ignominie.

— Le *Moniteur toscan* enregistre chaque jour les décrets de dissolution des gardes nationales. Aujourd'hui c'est le tour de Pistoia; demain celui de toutes les villes, bourgs et villages qui ont montré des sentiments patriotiques.

Livourne voit chaque jour ses rues, ses places publiques ensanglantées par quelque exécution. Toutes ces atrocités seraient incroyables si elles ne venaient pas de ceux qui avaient organisé les massacres de la Galicie. (*Concordia.*)

République romaine. — ROME, 22 *mai*. — Le colonel Pietro Balzani est arrivé hier à Rome. Ce matin il s'est présenté au triumvirat et aussitôt on lui a donné une destination.

L'armée romaine est à la poursuite des Napolitains; elle s'est divisée en deux colonnes dont l'une s'avance par la voie de Terracine, l'autre par celle d'Anagni; il est plus que probable que déjà l'armée romaine a envahi les Etats napolitains, on assure que Garibaldi poursuivra ses avantages et qu'il marchera jusqu'à Naples.

Si les projets qu'on lui prête et qu'il a déjà manifestés se réalisent, bientôt le pouvoir de Ferdinand II s'écroulera et une nouvelle révolution éclatera à Naples. Le parti libéral, écrasé en ce moment par la réaction, prêtera à Garibaldi un puissant appui.

Ce matin, à midi, M. de Lesseps devait avoir une conférence avec le triumvir Mazzini. L'envoyé extraordinaire de la République française se trouve dans une fausse position.

Lorsqu'il a réuni tous les résidents français au palais Colonna pour les inviter à se tenir prêts à quitter Rome, presque tous ont été indignés des intentions exprimées par M. de Lesseps, et en sortant du palais ont fait entendre le cri de : *Vive la République romaine! vive l'Italie!* ce qui équivaut à une protestation.

Cependant il est arrivé une note de Gaëte qui blâme M. de Lesseps de la bienveillance qu'il a montrée pour la République. Le général Oudinot ne parait pas encore disposé à attaquer. On pense qu'il ne fera aucun mouvement jusqu'à ce que la nouvelle Assemblée française ait pris une décision sur la question romaine. L'armée française est très-divisée, il s'y manifeste une grande divergence d'opinions. S'il faut en croire ce qui m'a été rapporté hier huit soldats auraient été fusillés. Tous les jours des déserteurs passent de notre côté et viennent à nous avec armes et bagages; on les incorpore dans la colonne de Garibaldi.

Dans sa note à M. de Lesseps, le triumvirat s'est plaint que l'armistice ait été violé. Voici en quels termes finit cette note :

« Nous ne vous cacherons pas, Monsieur, que la malheureuse coïncidence d'un rapport concernant l'enceinte de défense avec la discussion n'a pas peu influé sur la décision de l'Assemblée. Un noyau de soldats français a aujourd'hui même, contre l'esprit de la suspension d'armes, passé le Tibre près de Saint-Paolo en rétrécissant ainsi, plus encore qu'il ne l'est, le cercle des opérations militaires autour de la capitale. Cet acte, Monsieur, n'est pas isolé.

» Les défiances de la population, déjà soulevées par la seule pensée de voir sa ville, sa ville Palladium, la ville éternelle occupée par des troupes étrangères, s'en sont encore accrues, et rendraient difficile, impossible peut-être, toute transaction sur un point auquel d'ailleurs l'Assemblée tient comme à la garantie vitale de son indépendance et de sa dignité.

» Pour ces raisons, et pour bien d'autres encore, l'Assemblée a dû, bien qu'à regret, juger le projet inadmissible. Nous aurons l'honneur, Monsieur, de vous transmettre demain, d'après son intention avouée, une proposition bien au-dessous de ses légitimes espérances, mais qui aurait du moins l'avantage d'éloigner tout danger de collision entre deux Républiques basées sur les mêmes droits et liées par de mêmes espérances. »

SUISSE.

BERNE, 29 *mai*. — Nous avons annoncé hier l'arrivée dans nos murs de Mme Blum (Veuve de Robert Blum, assassiné par la réaction.); nous venons d'apprendre que Mme Blum a l'intention de se fixer définitivement en Suisse, cette seconde partie de ceux qui ont souffert pour la liberté. Deux de ses enfants sont déjà placés dans l'institut de Wabern, aux environs de notre ville. (*Helvétie,*)

— Nous lisons dans la *Revue de Genève*, du 30 :

« Le général Thiard a renoncé au poste de chargé d'affaires de la République française en Suisse. Nous regrettons la perte de ce républicain dévoué et sincère. »

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre.—LONDRES, 31 *mai*.—Les consolidés ont ont ouvert à midi au prix de la clôture d'hier, c'est-à-dire à 91 1|2 ; à trois heures on les cotait 91 38—1|2.

Le *Times*, en parlant de la guerre de la Hongrie, décrie beaucoup ce peuple depuis qu'il prend des allures républicaines. Nous prenons au hasard le passage suivant qui peut donner une idée de tout l'article :

« Il faut que pour le moment la discussion entre quelques-uns de nos contemporains et nous reste indécise, à savoir si l'insurrection magyare est un grand mouvement national pour la défense des anciens droits constitutionnels du royaume, et le maintien des deux tables de la Diète, conduite par Louis Kossuth ; ou si au contraire, comme nous sommes disposés à le croire, cette insurrection est fortement empreinte des doctrines subversives du parti des républicains rouges, doctrines tout à fait opposées aux traditions aristocratiques et monarchiques de la Constitution hongroise, et qui ne servent qu'à élever un ambitieux démagogue par l'effet d'une combinaison avec le parti révolutionnaire de l'Europe orientale. »

Irlande. — ALLOCUTION DU PAPE. — Le *Tipperary Vindicator* consacre plusieurs colonnes à la publication d'une allocution solennelle ou ultimatum de sa sainteté, prononcé dans un consistoire secret, tenu à Gaëte le 29 avril. Voici d'après le journal, le contenu sommaire de cette pièce :

« Sa Sainteté entre dans tous les détails de sa conduite politique depuis qu'elle a été élevée au siége de Saint-Pierre. Elle expose clairement les ruses dont, dit-elle, on s'est servi pour aveugler et tromper les nations par des moyens sinistres auxquels on a mêlé son nom ; il expose les déplorables atrocités de ces monstres à forme humaine qui, la liberté sur les lèvres et la tyrannie dans le cœur, ne visent à rien moins qu'à la dissolution de la société civile et au triomphe d'une anarchie despotique. On verra aussi que Sa Sainteté ne laisse pas le moindre doute sur les intentions qu'on pourrait lui supposer d'abandonner en quoi que ce soit son droit à la souveraineté temporelle, ni qu'elle puisse accepter aucun compromis à ce sujet avec ceux qui usurpent son gouvernement. Elle montre que sa résolution de persévérer dans le chemin qu'elle regarde comme convenable est inflexible, et qu'elle a appelé à son aide la France, l'Espagne, les Deux-Siciles et les autres pays catholiques. Elle remercie sincèrement tous les peu les romains de leurs généreuses contributions pour elle, et fait une allusion touchante à la misère qui accable tant de pays et particulièrement l'Irlande dans ce terrible moment. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, 31 *mai*. — La chambre a continué hier la discussion générale du budget des affaires étrangères par un débat sur l'utilité d'une commission supérieure de commerce et d'industrie.

Nous avons mis à comprendre la logique de l'argumentation et des conclusions de M. le ministre de l'intérieur une bonne volonté toute exceptionnelle, sans pouvoir parvenir à comprendre pourquoi le gouvernement s'oppose si formellement à l'établissement d'un comité, tandis qu'il déclare avoir soif de lumières et de conseils.

M. le ministre de l'intérieur veut que le commerce et l'industrie fassent leurs affaires eux-mêmes, et il ne veut pas que l'industrie et le commerce aient auprès du gouvernement un organe officiel, que les ministres pourraient consulter chaque fois que le commerce ou l'industrie réclamerait l'appui du gouvernement, ou qu'ils consulteraient chaque fois qu'ils jugeraient utile de faire intervenir le gouvernement dans les affaires de l'industrie et du commerce!

Nous devons cependant à M. Rogier la justice de déclarer qu'après avoir longuement expliqué que le gouvernement était formellement opposé à la création du comité réclamé, et avoir longuement produit et reproduit ses arguments, il a fini par comprendre combien toute son argumentation était illogique, et qu'il a terminé en déclarant que, si la majorité tenait absolument à la création du comité supérieur, le ministère ne se refuserait pas à l'instituer.

M. Prévinaire est venu démontrer à son ami M. Rogier, que le cabinet du 12 août avait professé tour à tour, en matière commerciale, un système librement échangiste, un système protectionniste, un système socialiste!

Il n'a jamais été très agréable aux membres du cabinet actuel de professer bien haut et bien nettement leur système commercial; la plaisanterie amicale de M. Prévinaire, plus piquante que la rude attaque d'un ennemi, est venue mettre M. Rogier dans la nécessité de déclarer que le cabinet est en principe partisan du système commercial le plus libéral; qu'il ne veut pas immédiatement établir en Belgique le libre échange, mais qu'il travaillera, dans les lois qu'il sera appelé à élaborer, à s'en rapprocher de plus en plus et le plus possible.

RUSSIE.

Le général d'infanterie Tcheodaïeff a adressé au quatrième corps d'armée, à Dubno, en Volhynie l'ordre du jour suivant que nous insérons littéralement pour faire voir comment les généraux russes singent les proclamations de leur maître.

Une bande furieuse d'hommes mal intentionnés a poussé à la révolte des gens inconsidérés et méchants de quelques pays, d'abord en excitant secrètement les hommes sans expérience et puis en usant envers eux d'une surprise pleine de ruse. Ces malheureux ainsi trompés ont, dans leur aveuglement, attiré sur leur patrie un malheur national.

Sous un gouvernement doux et bienfaisant, la monarchie autrichienne a été pour ses Peuples un asile tranquille de la prospérité, de l'ordre et du bonheur.

Mais, dans le cours des révolutions populaires, il vient un temps de dure épreuve pour ce pays heureux qui se trouve avec nous dans des relations amicales.

L'Autriche ayant jeté un cri de détresse qui appelait amicalement notre secours, notre gracieux empereur a daigné m'ordonner, dans sa magnanimité, de me mettre en marche avec mon corps, afin d'y maintenir la tranquillité. Son Altesse le commandant en chef de l'armée a, dans sa sollicitude infatigable, ordonné toutes les mesures propres à nous mettre à l'abri de tout manque du nécessaire. Que Dieu bénise notre bonne œuvre!

En avant, frères ! à l'action de l'honneur, à l'action de la gloire!

Je vous vous ordonne de maintenir l'esprit, l'ordre et la discipline qui vous animait toujours. Conduisez-vous avec douceur et en amis avec les habitants tranquilles, afin que, de retour chez nous, nous puissions nous dire avec une conscience pure :

Nous avons religieusement rempli notre mission d'assistance chez nos voisins et nous avons gagné la considération et l'amitié de l'étranger. Si c'est la baïonnette et le sabre qui doivent être employés, alors vos chefs vous montreront comment vous devrez vous en servir pour la gloire de notre monarque et de notre patrie, et vous crierez alors d'une voix unanime : *Hurrah!* »

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 1er juin.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN KÉRATRY, DOYEN D'AGE.

La séance est ouverte à une heure et demie.

LE CIT. COISLIN donne lecture du procès-verbal.

LE CIT. JUERY fait des réclamations sur le procès verbal, il dit qu'il a été étonné de voir ce matin au *Moniteur* les noms du citoyen Napoléon Bonaparte et Esterac portés comme représentants, dans le Tarn, à la place de deux autres membres.

LE CIT. NAPOLEON BONAPARTE pense qu'il faut faire un nouveau rapport; on a reconnu une erreur, cette erreur doit être rectifiée, elle ne peut l'être que par un nouveau rapport.

LE CIT. PASCAL DUPRAT. J'ai été moi-même très étonné de trouver dans le *Moniteur* d'autres noms que ceux que j'aurais énoncés hier. Il me semble que la rectification est suffisante, et les plus exigeants doivent être satisfaits. (Très bien ! — Assez, assez.)

LE CIT. PRÉSIDENT proclame la rectification. Il en résulte que les citoyens Bonaparte et Esteron ne sont pas nommés dans le Tarn.

Le procès-verbal est adopté.

LE CIT. ST-FERRÉOL dépose une pétition revêtue de plus de mille signatures, et demandent le rappel du milliard accordé aux émigrés.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

On appelle successivement les rapporteurs des élections de plusieurs départements; ils annoncent ne pas être prêts.

Charente : Huit représentants. Tous admis.

Le président annonce que, si les rapporteurs ne se présentent pas, il va être procédé au scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

Le rapporteur de Saône-et-Loire fait connaître que les citoyens Rougeot et Heitzman ont justifié des pièces qu'ils n'avaient pas encore produites, leur élection est validée.

Il est procédé ensuite au scrutin pour la nomination du président.

A trois heures 1|2, le citoyen président proclame le résultat suivant du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants,	609
Majorité absolue,	305
Le citoyen Dupin aîné a obtenu	356 suffrages.
Le citoyen Ledru-Rollin,	182
Le général Lamoricière,	76
Le citoyen Dupin jeune (Charles),	9
Le citoyen Dufaure,	4
Le citoyen Grévy,	1
Le citoyen Odilon-Barrot.	1

En conséquence le citoyen Dupin aîné est proclamé président de l'Assemblée législative.

LE CITOYEN PRÉSIDENT D'AGE. Il va être procédé dans les bureaux à l'élection des six vice-présidents et des six secrétaires.

Si l'opération est terminée à 5 heures, le résultat en sera

proclamé ce soir en séance publique, sinon il en sera donné connaissance au commencement de la séance de demain.

L'élection des trois questeurs n'aura lieu que dans la séance prochaine.

L'Assemblée se retire dans ses bureaux à 4 heures.

A 5 heures 45 minutes, la séance est reprise.

LE CIT. PRÉSIDENT. J'ai une triste nouvelle à vous annoncer, notre collègue le citoyen Crespel de Latouche a été emporté dans l'espace de trois heures par une attaque de choléra. Je vais tirer au sort la députation qui devra assister à ses funérailles.

Il est procédé au tirage de cette députation.

LE CIT. PRÉSIDENT donne ensuite connaissance du dépouillement du scrutin pour la nomination des vice-présidents.

Nombre des votants,	597
Majorité,	299
Baroche,	405 suffrages.
Bedeau,	399
Jules Lasteyrie,	394
Denist-Benoist,	382
Desèze,	377
Tocqueville,	336
Félix Pyat,	155
Lamennais,	153
Beaune,	148
Boichot,	141
Deville,	139
Mathieu (de la Drôme),	138
Napoléon Daru,	90
Lamoricière,	59
Grévy,	46
Léon Faucher,	19

LE CIT. PRÉSIDENT proclame vice-présidents les citoyens Baroche, Bedeau, J. Lasteyrie, Denis-Benoist, de Sèze, Tocqueville.

Le citoyen président donne ensuite le résultat du dépouillement du scrutin pour les secrétaires.

Nombre de votants,	595
Majorité.	298
Arnaud de l'Ariége,	425
Peupin,	417
Lacaze,	407
Chapot,	394
Heeckeren,	377
Bérard,	370
Commissaire,	156
Bertholon.	152
Nadaud.	149
Jules Leroux.	146
Gambon.	144
Bandin.	140

LE CIT. PRÉSIDENT. proclame secrétaire les citoyens Arnaud, Peupin, Lacaze, Chapot, Heckeren et Bérard.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

NOUVELLES DIVERSES.

On annonce que M. Crespel de Latouche, représentant réelu, vient de mourir du choléra.

— On dit également que M. Bero, dont on a appris hier, par le *Moniteur*, la nomination à la Préfeture de l'Arriége, est fort peu résolu à accepter ce poste. Il paraît que ce citoyen appartient au parti républicain le plus avancé, et qu'il ne pense pas que son acceptation d'une préfecture, conférée par le ministère actuel, soit compatible avec ses principes et ses antécédents.

—Ce soir, à trois heures et demie, on fait circuler la nouvelle d'une composition définitive du ministère. Ce sont MM. Bugeaud et de Falloux qui l'ont opérée.

M. Drouin de Lhuys reste aux relations extérieures.

MM. Daru, Mathieu de la Redorte, Léon de Malleville et Denis Benoist font partie du nouveau cabinet.

On ajoute que demain M. le président de la République fera connaître ce résultat de taut d'efforts, par un message dont M. O. Barrot sera porteur.

Que cette combinaison, qui est la centième au moins dont on nous a entretenus, soit vraie ou non, nous croyons qu'il n'est pas hors de propos de donner ici l'opinion de l'organe privilégié de l'aristocratie anglaise, sur l'un des membres de ce prétendu dernier cabinet. Voici effectivement ce que dit le *Morning-Hérald* sur M. le maréchal Bugeaud :

« Bien qu'un tel homme puisse représenter ce que le *Journal des Débats* appelle *la force*, ce ne sera jamais qu'une force inintelligente et brutale, c'est-à-dire l'arme la moins sûre dont on puisse se servir.

« Nous comprenons fort bien de quel avantage il serait pour le gouvernement d'avoir à la tête du département de la guerre un sabre vigoureux et déterminé, mais au moins faudrait-il qu'il fut sans déplorables antécédents. Or, M. Bugeaud est aussi odieux *aux Blancs* de la Législative qu'aux Rouges. Aux premiers à cause du rôle qu'il a joné à *Blaye*, aux autres à cause des mitraillades de la rue *Transnonain.*»

— Si nous sommes bien informés, il est question, en Espagne, d'un mariage qui aurait s'il venait à se réaliser, pour la reine Isabelle un résultat plus important que ceux qui furent naguère négociés et conclus par le ministre Guizot. Le comte de Montemolin a offert sa main à miss Horsey, et le mariage aura lieu très prochainement, en Angleterre On ajoute qu'à la suite de négociations officielles, le gouvernement espagnol a consenti à doter libéralement le comte, en considération de la renonciation de ce dernier, pour la descendance mâle dont il est le représentant, à la couronne d'Espagne.

— On lit dans la correspondance de l'*Univers :*

« C'est un journal de Rome, *Il Positivo*, rédigé par un prélat, Mgr Gazzola, qui le premier a eu l'impudence de mettre au jour cette infamie, et de publier qu'étant laïque, Pie IX s'était fait recevoir dans la société des *Carbonari*, et qu'étant évêque, il était entré dans celle de la *Jeune Italie.* »

Nous croyons sur parole le correspondant de cette feuille. Après avoir lu le dernier manifeste de Pie IX, nous sommes convaincus qu'il n'a jamais dù faire partie d'aucune société progressiste.

Mais, en y songeant, le comité de la rue de Poitiers, qui a pour allié l'*Univers,* ne renfermerait-il pas dans son sein quelques uns de ces infâmes qui ont appartenu au carbonarisme, et, dans ce cas, l'*Univers* ne leur lance-t-il pas là un bien gros pavé?... Qu'en pense M. Odilon Barrot ?...

— Une nouvelle victime de l'aristocratie de l'armée vient d'adresser au *Peuple* la lettre suivante :

« Mon colonel,

Ce n'était pas assez d'avoir fait peser sur moi tout le poids de votre injustice et de votre colère, d'avoir exercé votre vengeance sur une malheureuse famille, d'avoir usé de votre pouvoir pour me faire perdre une somme de 600 francs ; après m'avoir ruiné, ruiné ma santé, vous m'avez perdu dans l'esprit de ceux qui pouvaient s'intéresser à moi ; il fallait de plus que vous me fissiez perdre mes 20 ans de bons services, dont dix en Afrique. Vous avez bien mérité de la patrie, jouissez de votre triomphe.

« Un autre que moi en agirait peut-être autrement; mais le sang qui coule dans mes veines n'est point un sang assassin et je laisse à Dieu le soin de me venger.

« Je prie tous les rédacteurs des journaux de publier ma lettre, afin que tous les honnêtes gens sachent que, si un jour il existe une famille malheureuse, composée de quatre enfants en bas âge, ce sera au colonel Lemaire qu'elle le devra; car, après m'avoir fait boire la coupe jusqu'à la lie, il m'a tout fait perdre, hors l'honneur.

» Salut et fraternité,

QUÉRON,
Ex-maréchal-des-logis de gendarmerie d'Afrique. »

Paris, 26 mai 1849.

— On annonce des changements parmi les commissaires de police de la ville de Paris. M. Perret, commissaire du quartier du Marché-Saint-Jean, quitte ses fonctions et serait remplacé par M. Perrot, employé de la police municipale, qui pendant quelque temps a dirigé la police de sûreté, après la retraite de M. Allard.

M. Courteilles, officier de paix, succèderait à M. Doussot, commissaire du quartier de la Porte-Saint-Denis.

MM. Perret et Doussot occupaient ces fonctions depuis la révolution de février.

— Le régiment de dragons en garnison à Sedan, Donchery et Rocroy, a reçu l'ordre de partir immédiatement pour Lunéville. Il fera partie du corps d'armée de réserve qu'on forme dans l'est et qui sera mis sous les ordres du général Bedeau. *(Courrier de la Moselle.)*

— Des lettres de Toulouse annoncent que, dans l'espace de quelques jours, cette ville a été affligée par la disparition de trois notaires. Des faits d'une haute gravité seraient reprochés à l'un d'eux.

— VIENNE. — La cour d'appel de Poitiers vient de condamner de rechef le gérant du journal le *Peuple*, de Limoges à trois ans de prison et 6,000 fr. d'amende. Il avait fait opposition à un jugement prononcé par défaut contre lui pour infidélité du compte rendu des débats de l'affaire des troubles de la Haute-Vienne.

— Un duel terrible a eu lieu à Varsovie le 16 mai. Un étranger de haute naissance, — quelques-uns le désignent comme un prince allemand, — ayant eu une querelle avec des officiers russes, provoqua tous ceux qui l'avaient offensé, au nombre de huit. C'est dans un bois, derrière Prague, que s'est livré ce combat. Trois officiers ont été tués par l'étranger ; mais au moment où se présentait un nouvel adversaire, les combattants, les témoins et les chirurgiens ont tous été arrêtés par un détachement de soldats, et conduits dans des carrosses à la citadelle.

—Lors des dernières démolitions votées par la ville de Paris pour l'alignement du Marais, on a trouvé, près de l'ancien hôtel Carnavalet, au rez-de-chaussée d'une vieille maison, sous les murs séparant la cuisine de l'office, une cassette de bois vermoulu contenant des manuscrits en assez mauvais état. Soumis à un examen minutieux, ces papiers semblèrent avoir de l'importance par les grands noms historiques semés dans le texte; en effet, un écrivain patient, parvenu à restituer la plupart des pages altérées par l'humidité, a cru reconnaître, sous le titre de *Ma Confession*, la vie intime de Marion Delorme racontée par elle-même.

Ce qui donnerait du poids à cette version, c'est que l'hôtel démoli aurait été longtemps habité par Gui Patin, qui fut, comme on sait, le dernier médecin et le dernier amant de Marion Delorme, d'autres disent même son exécuteur testamentaire. Si le fait se vérifiait, ce serait là une précieuse découverte; on aurait enfin des documents précis sur la célèbre courtisane, dont il n'a été publié que des lettres apocryphes, et l'on pourrait espérer de curieuses et piquantes révélations sur le siècle de Louis XIII.

— Depuis bientôt une année, quinze malheureuses femmes sont détenues sans jugement dans les prisons de Clermont (Oise). Quel est le crime de ces mères de familles? d'avoir pansé des blessures pendant les fatales journées de juin. Le gouvernement trouverait-il cette compassion pour des malheureux frères trop grande, qu'il ne peut ni juger ni mettre en liberté ces citoyennes? (*Peuple.*)

— Avant-hier, vers deux heures du matin, à la Maison-Dorée, une foule de jeunes *lions*, — ces moralisateurs du Peuple, — exploitaient de la manière suivante la misère et la faim de tous les coureurs de nuit dont malheureusement Paris regorge. Ils distribuaient des pièces de 50 centimes assez abondamment, et des diatribes contre la République à profusion.

Un garde mobile licencié du 13e bataillon se fit remarquer par son avide cupidité et par de grossières déclamations contre le Socialisme, la seule force pourtant qui puisse tirer ce misérable de la condition crapuleuse où son moral s'est oblitéré. Les *lions*, trop heureux, l'ont gorgé de vin et de comestibles, ont bourré ses poches de cigares, et l'ont renvoyé en le félicitant sur ses bons sentiments. Si c'est la ce qu'on appelle faire de la propagande *honnête*, — faut-il ajouter *modérée?* — nous nous estimons heureux de nous être toujours tenus à distance de pareils procédés.

— Un fait grave s'est passé à la bourse d'hier et qui rappelle les plus beaux jours de la monarchie. La banque de France a décidé qu'elle prêterait au syndicat des agents de change une somme de *douze millions* pour faciliter la liquidation. Nous ne doutons pas que la Banque ne se soit conformée à ses statuts en consentant à donner ce secours. Mais la nouvelle officielle n'en a été apportée à la Bourse qu'à deux heures et demie. La bourse commence à une heure et ferme à trois heures. Les précédents et la stricte loyauté voulaient que l'avis fût donné au public ou avant une heure ou après trois heures. Mais certaines personnes n'auraient pu alors profiter de 1 50 c. de hausse, en ayant connaissance de la décision avant le bon public qui paye toujours la veille comme le lendemain. (*Peuple.*)

— Le 13e bureau de l'Assemblée législative a continné l'examen des opérations électorales du département de l'Yonne. La discussion y a été aussi vive, aussi orageuse même que ces jours derniers. La conclusion à laquelle on s'est arrêtée définitivement est une espèce de *mezzo termine*, qui peut bien avoir son mérite pour la régularisation proprement dite des opérations, mais qui ne les relève en aucune façon au point de vue de la moralité.

La majorité s'est prononcée pour la validité; mais, en même temps, elle inflige un blâme au chef du cabinet Faucher, comme, il y a quelques jours, l'Assemblée constituante en infligeait un à M. le ministre lui-même Cette décision, qui a été arrachée par l'évidence même des faits allégués à une majorité formée de membres tout à fait disposés à disculper quand même M. Frémy, produira, malgré son indulgence, un important effet.

Au moment où on a dû constater les opinions, le parti républicain, en minorité dans ce bureau comme dans les autres, s'est retiré, sauf M. Cavaignac, président, qui, du reste, a persisté dans son opinion contre la validité. L'Assemblée législative ne s'occupera guère de ces élections que lundi. M. de Kerdrel est nommé rapporteur.

Le deuxième bureau, devant lequel s'est agitée la question de validité des élections de la Seine, a nommé pour son rapporteur M. Heeckren.

Dans le 14e bureau, quand on a parlé de recommencer le vote sur l'élection de M. Changarnier dans le département de Seine-et Oise, les 15 membres formant à la première séance la majorité se sont retirés en renouvelant leur protestation. On ne pense pas que les membres restant aient encore pris sur eux de passer outre.

— Le Comité démocratique et social, formé par la partie avancé de l'Assemblée législative, continue chaque jour son organisation. Il doit incessamment arrêter son réglement. On pense qu'une disposition de ce réglement permettra aux organes de la presse d'assister aux réunions de ce comité.

C'est à la plume déjà si populaire et si sympathique aux masses de M. Félix Pyat qu'a été confiée la rédaction du manifeste du parti démocratique et social de l'assemblée législative.

— On nous assure qu'aussitôt après l'organisation définitive du bureau de l'Assemblée législative, le parti gauche proposera l'amnistie, et interpellera le ministère sur les événements de l'Italie.

— Le préfet de police vient de publier une ordonnance concernant l'arrosement de la voie publique pendant les chaleurs.

D'après cette ordonnance, les propriétaires ou locataires sont tenus de faire arroser deux fois par jour, à onze heures du matin et à trois heures de l'après-midi, les parties de la voie publique situées au-devant de leurs maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements.

— Le grand et magnifique diamant appelé *Koh-i-Nour*, ou la Montagne de Lumière, qui existait dans le trésor du marajah de Lahore Indoustan), et dont les commissaires britanniques ont pris possession, vient d'arriver à Londres. Cette pierre inappréciable, disent les journaux anglais, sera prochainement présentée à la reine, et mise à la disposition de S. M.

--Les concierges, portiers et gardiens des établissements publics et maisons domaniales doivent se conformer aux dispositions de l'ordonnance précitée, pour les établissements et maisons auxquels ils sont attachés.

Une disposition de cette ordonnance porte aussi qu'il est défendu de lancer l'eau sur le voie publique, de manière à gêner la circulation ou à éclabousser les passants.

-- C'est samedi, 2 juin, avant quatre heures, que la liste des voyageurs pour la troisième excursion à Londres (Prix 175 francs) sera close. Il n'y a plus que quelques places de disponibles. On s'inscrit, 22, place de la Bourse. Office des chemins de fer.

— Dans le courant de janvier on trouva successivement dans la Seine les tronçons du cadavre d'une femme horriblement mutilé, c'était celui de la femme Huguet. On se perdait en conjectures sur l'auteur de ce crime épouvantable, quand Huguet, le mari de cette malheureuse, se fit arrêter à Montargis, pour coups et blessures graves sur la personne d'un gendarme qui lui avait demandé son passeport. Ces actes de violence étaient d'autant plus incompréhensibles que Huguet avait un passeport en règle et il n'était possible d'expliquer l'effroi que lui avait causé la vue de l'uniforme que par la conscience qu'il avait de son crime.

Huguet comparait aujourd'hui devant le jury ; c'est un homme de 50 ans ; il est né à Ursize, département du Cantal. Son front et bas, sa figure intelligente; il est assisté de Me Nogent-Saint-Laurent.

Dans le cours de l'instruction, Huguet avait tout nié d'une manière persistante ; aujourd'hui, en répondant à l'interrogatoire de M. le président, il confesse son crime. C'est dans la nuit du 25 au 26, après un souper fait chez un marchand de fritures avec sa femme et un nommé Lemoine, qui entretenait avec elle des relations coupables, que Huguet a commis son crime ; rentré chez lui avec la malheureuse, il l'a frappée d'un coup de hache sur la tête, et puis, voyant qu'elle ne remuait plus, il a séparé du tronc les quatre membres et est allé les jeter dans la Seine, où ils ont été repêchés les uns après les autres à plusieurs jours d'intervalle.

Après avoir entandu les témoins et le réquisitoire de M. l'avocat général, la cour a remis à demain pour la plaidoirie et la délibération du jury.

BULLETIN SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS.

ÉCONOMIE RURALE. — Rapport fait par M. Duvernoy sur un mémoire de M. le docteur Richard, directeur de l'école des Haras, ayant pour titre : *Des courses de chevaux et de leur influence sur le perfectionnement des races chevalines.*

Ce mémoire traite l'un des sujets les plus importants pour notre richesse agricole et pour la défense du pays.

Il peut se résumer dans les propositions suivantes :

1° Les chevaux élevés artificiellement pour les épreuves des courses forment une race distincte, produite originairement en Angleterre pour une grande vitesse de peu d'instants, sur un terrain choisi et préparé.

Ces chevaux sont d'une nature très délicate et d'un tempérament peu propre aux travaux pour lesquels les chevaux de service et de troupe sont élevés.

2° Leur mélange avec nos races n'a servi qu'à les dégrader au lieu de les perfectionner.

Les métis qu'ils ont produits sont difficiles à élever, d'une conformation irrégulière et sans spécialité de service.

3° Il n'y a plus aujourd'hui en France de race distincte de chevaux de selle.

4° Les seules races de chevaux qui aient prospéré ou qui n'aient pas été dégradées en France sont celles dont l'agriculture a dirigé la production en les perfectionnant par elles-mêmes.

5° Le cheval arabe bien choisi est la seule race étrangère que l'ou doive employer pour créer de nouveau nos anciennes races de chevaux légers, tels que nous les avions avant 1790, en les croisant surtout avec nos chevaux d'Auvergne, du Limousin et des Pyrénées, qui sont très-propres à cette alliance.

6° Le perfectionnement du cheval, comme celui de tous les animaux domestiques, est une question des lois de la nature ; elle ne peut être résolue que par l'étude de ces lois appliquées au perfectionnement des races.

Voici les conclusions proposées par les membres de la commission qui ont été appelés à juger cet important mémoire.

En résumé vos commissaires pensent :

1° Que les inconvénients de l'accouplement du cheval de course anglais pur sang, fait indistinctement avec toutes nos races françaises, inconvénients fortement signalés par M. Richard, sont incontestables.

2° Que l'opinion émise par M. Richard, qu'il y aurait plus d'avantage à améliorer nos races chevalines par *elles-mêmes*, en appareillant des individus de choix, qu'à faire usage exclusivement du cheval de course anglais mérite d'être prise en considération,

3° Que le conseil donné par M. Richard de n'employer parmi les races étrangères que le cheval d'Orient, pour restaurer nos races de chevaux légers du Midi, ainsi qu'une longue evpérience en avait démontré le succès constant sous le régime des haras, avant 1790, nous paraît très-rationel ;

4° Enfin, qu'une enquête administrative et scientifique sur l'état actuel de nos races chevalines pourrait seule fournir les renseignements suffisants, afin de décider jusqu'à quel point l'introduction du sang de cheval de course anglais a été salutaire ou nuisible à nos diverses races chevalines ;

Vos commissaires ont l'honneur de vous proposer d'adresser des remerciments à M. Richard pour son importante communication.

Le conclusions de ce rapport sont adoptéee.

— L'Académie des sciences a reçu de M. Plucker, à Bonn, un mémoire rempli de faits extrêmement intéressants sur le magnétisme et le diamagnétisme (1).

Nous ne donnons ici que les faits principaux.

1° Changement de forme d'une masse liquide magnétique ou diamagnétique sous l'influence de l'électro-aimant.

2° Quand un cristal uni-axe est suspendu librement sous l'action des pôles d'un aimant, l'axe optique se place perpendiculairement à la ligne des pôles. Dans un cristal bi-axe, les deux axes sont également repoussés, et la ligne qui divise leur angle en deux parties égales se place perpendiculairement à la ligne des pôles : moyen pratique de déterminer la position de l'axe ou des axes optiques.

3° L'action diamagnétique croît plus rapidement et décroît plus lentement que l'action magnétique. Un fragment de charbon, diamagnétique entre les pôles très rapprochés, devient magnétique quand on éloigne les pôles.

4° Les sels de fer et de Nickel sont plus magnétiques que les oxydes. Le magnétisme du sulfate de fer augmente quand on le dissout dans l'eau.

(1) Le diamagnétisme consiste dans la propriété qu'ont certains corps sous l'influence d'un aimant, et, librement suspendus, de prendre une direction perpendiculaire à la ligne qui joint les deux pôles, et par conséquent d'en être également repoussés.

L'hydrate d'oxide de fer est quatre fois plus magnétique que l'oxyde. On distingue les combinaisons des mélanges par leur quantité de magnétisme ou de diamagnétisme. La pierre d'aimant est une combinaison de protoxide et de deutoxyde de fer.

5° Le magnétisme et le diamagnétisme diminuent indéfiniment à mesure que la température s'élève, sans cependant arriver à zéro, et le magnétisme ne se change jamais en diamagnétisme, et vice versâ. Augmentation de pesanteur spécifique des liquides magnétiques ; diminution de pesanteur spécifique des liquides diamagnétiques sous l'influence de l'aimant.

Répulsion exercée sur les molécules des gaz par l'aimant, mise en évidence par la dilatation du thermomètre à air.

16 avril.

M. Poggiale, professeur de chimie au Val-de-Grâce, soumet au jugement de l'Académie un mémoire sur la détermination de la richesse du lait, par le dosage du sucre de lait en opérant par la méthode des volumes.

L'auteur propose de suivre le procédé de M. Barreswil qui consiste dans la réduction d'un sel de cuivre par le sucre de lait.

Ce procédé a l'avantage d'être beaucoup plus rapide.

Voici la moyenne de dix analyses de lait.

Eau.	862,8
Beurre.	43,8
Sucre de lait.	52,7
Caséum.	38,0
Sels.	2,7
	1000,0

Bourse de Paris du 1er juin.

On était fort occupé depuis hier soir de l'arrangement par lequel la Banque prête 12 millions au syndicat des agents de change sur dépôts de rentes pour faire les opérations de reports.

Ceprendant, on prétendait ce matin que l'affaire n'était pas terminée parce que le syndicat avait refusé de donner sa garantie, ce qui n'a pas empêché la rente d'être assez ferme, dans la coulisse, de 82 50 à 82 75 pour le 15 juin.

Une heure. — On prétend que l'arrangement avec la Banque est définitivement conclu. Le parquet a ouvert à 82 en liquidation, mais il ne peut pas se soutenir à ce cours. Le report était très ferme de 75 à 80.

On dit que la ville de Bade s'est rendue aux Hongrois dans la matinée du 21 mai après trois jours d'assaut.

2 heures. — La rente n'a pas pu se relever. Elle est tombée à 80 75 en liquidation et le report a monté jusqu'à 90. La liquidation se fait difficilement.

Il reste beaucoup de rentes à racheter ; mais on dit que les vendeurs ont des titres à livrer et ne veulent pas les reporter.

Trois heures. On répète de nouveau que le traité avec la Banque n'a pas été signé, en sorte que la liquidation se fait difficilement.

Le 5 0/0 a fléchi, à 80 60, et le report a monté un instant à 1 25. On s'attend à des livraisons.

On parle toujours de M. le maréchal Bugeaud comme devant être mis à la tête du nouveau cabinet.

4 heures. — Après la Bourse, la rente 5 0/0 a fait 81 50.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture préced.
5 0/0 j. du 22 mars. .	81 80	81 90	80 50	81 »	81 25
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	67 »
3 0/0 j. du 22 déc. . .	52 50	52 75	52 »	52 »	52 50
Action de la Banque.	2185 »	2195 »	2190 »	2195 »	2165 »
Obligations de la Ville	1077 50	» »	» »	1075 »	1075 »
4 canaux avec prime.	1000 »	» »	» »	1000 »	1000 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	50 »
Bourgogne, j. d'avril.	810 »	» »	» »	800 »	810 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	135 »	135 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2700 »	2700 »	2700 »	2700 »	2700 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	88 3/4
Emprunt romain.........	69 »	Belgique, Empr. 1842.	88 3/4
Emprunt d'Haiti..........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active....	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive..............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841...........	33 »	Emprunt du Piémont..	» »
De Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche.........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	400 »	400 »	420 »
	Versaille, R. D.	185 »	185 »	185 »
	Versailles, R. G.	160 »	160 »	160 »
	Paris à Orléans,	740 »	740 »	730 »
	Paris à Rouen,	492 50	497 50	495 »
	Rouen au Havre,	250 »	250 »	250 »
	Avignon à Marseille,	185 »	185 »	185 »
	Strasbourg à Bale,	100 »	97 50	95 »
	Du Centre,	» »	» »	205 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	400 »	400 »	397 50
	Du Nord,	410 »	405 »	407 50
	Paris à Strasbourg,	357 50	353 75	355 »

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 2 JUIN 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. —

OPÉRA-COMIQUE. — Le Toréador, le Châlet, Gille.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Bourgeois des Métiers, ou le Martyr de la patrie.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Puritains d'Ecosse.

VAUDEVILLE. — La Conspiration de Mallet, Bon Voyage.

VARIÉTÉS. — Le Dîner de Madelon, le Fil de la Vierge.

GYMNASE. — La Montagne qui accouche, Elzéar, l'Ambassadeur, le Duel.

THÉATRE MONTANSIER. — Trompe la balle, un Cheveu pour deux Têtes, la Belle Cauchoise, la Grosse caisse ou les élections, Exercices Icariens.

PORTE SAINT-MARTIN. —

GAITÉ. —

FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, la Graine de Mousquetaires.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Les Faubourgs de Paris.

THÉATRE-CHOISEUL. — Jérôme Paturot, l'Anguille de Melun, la Barbe impossible.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour, la Californie.

CIRQUE-NATIONAL — Champs-Elysées. — Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous l.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20